

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_061

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	42
Votants	61
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES CIVIQUES

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'Unis-Cité, association nationale qui existe depuis 1994, a été imaginée comme un laboratoire pour de nouvelles formes de service national. Elle prône un modèle citoyen et a inspiré le lancement du service civique en 2010. Depuis sa création, elle a accompagné plus de 35 000 jeunes au niveau national, en les mobilisant sur des missions d'intérêt général de 6 mois à 1 an. Présente dans 60 villes, elle compte plus de 300 salariés. En 2020, elle a accompagné plus de 7 000 jeunes en service civique.

Que depuis 2006, Unis-Cité a déjà développé 8 antennes en Nouvelle-Aquitaine et souhaite s'implanter en Dordogne (particulièrement sur le Grand Périgueux) pour développer les missions de service civique chez les jeunes, notamment issus des quartiers.

Qu'il s'agit d'un opérateur parmi les 2 500 qui existent au niveau national et qui suivent chaque année 140 000 jeunes. A partir de 2021, le Gouvernement a annoncé 100 000 missions de plus afin de mobiliser davantage de jeunes. Unis-cité est soutenu par l'État mais aussi les collectivités, la CAF ou encore les bailleurs sociaux.

Considérant qu'il s'agit d'une structure d'accueil qui recrute, forme et accompagne. Elle co-construit les projets avec les collectivités, les associations et les jeunes. Les « *prescripteurs jeunesse* » sont les Missions locales et CIJ/PIJ (Info Jeunesse) en particulier.

Qu'une Coordinatrice Equipes et Projets pour la Dordogne a été recrutée depuis le 5 janvier 2021. L'association a démarré sur Périgueux avec une première promotion de 20 jeunes de mi-mars à mi-septembre (6 mois), puis renouvellera chaque année des missions de service civique entre novembre et juin (8 mois), la période estivale n'étant pas favorable aux jeunes qui peuvent trouver un travail saisonnier rémunéré. Par ailleurs, les jeunes n'interviennent jamais seuls sur le territoire (au minimum en binôme).

Qu'elle propose des missions d'intérêt général autour 2 thématiques principales :

- La solidarité intergénérationnelle // Programme *Intergénéreux*

Visite de convivialité une fois par semaine auprès des seniors à domicile ou en structure d'accueil ; Accompagnement des seniors à l'utilisation des transports en commun ou à l'utilisation des outils numériques (téléphones portables, tablettes,...) ; Prévention des risques et chutes à domicile,...

- La transition écologique // Programme *Médiaterre*

Les volontaires accompagnent des familles à changer leurs pratiques écologiques. Le projet s'articule autour de 5 domaines majeurs du défi environnemental : l'eau, l'énergie, les déchets, la consommation responsable et la lutte contre la pollution intérieure.

Que plusieurs missions sont possibles : favoriser l'économie circulaire (ateliers autour du bricolage, troc,...), faire émerger l'agriculture urbaine et lutter contre le gaspillage alimentaire, trier et réduire les déchets, économiser et préserver l'eau (nettoyage de cours d'eau,...), favoriser les mobilités douces,...

Considérant que le service civique est financé à hauteur de 474 € / mois par l'Etat (directement sur le compte du jeune). Une prestation complémentaire de 107 € / mois (liée à la mobilité et au repas) est également versée au jeune par Unis-Cité.

Que le dispositif génère un impact territorial et sociétal par la mobilisation citoyenne de la jeunesse sur le territoire, dans les collectivités et les quartiers : appui aux collectivités dans leur mission de

services publics, accroissement de la participation citoyenne et de l'engagement des jeunes (72% trouvent un emploi ou une formation, 72% suivent leur service civique - alors que 42% étaient au chômage avant leur mission).

Les engagements et services d'Unis-Cité :

- Co-construction des missions avec les structures partenaires et pilotage des actions (animation comités de pilotage et évaluation de l'action en lien avec les partenaires).
- Mobilisation des jeunes (information et recrutement), formation des volontaires (formation initiale et continue avec le soutien des acteurs et experts locaux ; formation à la mission ; formation civique et citoyenne), encadrement (assurer le tutorat, donner un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective, gérer les motivations individuelles...), accompagnement des volontaires dans la réussite de la mission et sur la préparation à leur projet d'avenir.
- Suivi administratif des volontaires (entrées, sorties, absences, retards), gérer les formalités en lien avec l'Agence du service civique (rapport d'activité, bilans individuels, déclaration des entrées/sorties) et le respect des obligations légales du Service Civique.

Les engagements du Grand Périgueux :

Considérant que le Grand Périgueux est sollicité à hauteur de 10 000 € selon le plan de financement ci-dessous :

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats	6 199	Subvention de l'État (Agence du Service Civique)	15 200
Services extérieurs	12 884	Subvention du conseil régional	12 000
Autres services extérieurs	14 865	Subvention du Conseil départemental	12 000
Impôts et taxes	4 411	Subvention du Grand Périgueux	10 000
Charges de personnel	48 052	Autres (CAF, Périgord Habitat, CFPPA24,...)	24 871
Autres charges de gestion courante	16 660	Mécénat	29 000
Total des charges	103 071 €	Total des produits	103 071 €
Emplois des contributions volontaires en nature (prise en charges des bourses des volontaires)	62 744 €	Contributions volontaires en nature (prise en charges des bourses des volontaires)	62 744 €
Total général	165 815 €	Total général	165 815 €

Qu'au delà de la participation financière demandée pour le fonctionnement du dispositif mis en œuvre par Unis-Cité, le Grand Périgueux est sollicité pour proposer des missions au sein de ses services.

Que c'est pourquoi, des missions seront proposées à 2 jeunes en partenariat avec le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées recevant peu de visites de leur entourage, qu'il soit familial ou du voisinage.

Que s'agissant de la participation financière, une subvention de 5 000 € est accordée en cohérence avec les actions conduites dans le cadre de la politique de

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Unis-Cité pour l'année 2021.
- Autorise le Président à proposer des missions de service civique dans le cadre des compétences de l'Agglomération.
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 01/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 01/07/2021	Périgueux, le 01/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

